

**Paule Terreaux**

Coach Professionnelle

## Bulletin d'inscription

Merci de bien vouloir compléter ce bulletin et le retourner à :  
Paule Terreaux – 31 Pré Hayer – 54700 Pont-à-Mousson - paule@terreaux.fr

### ENTREPRISE :

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

### SIGNATAIRE habilité à engager l'entreprise :

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

### Cette formation est financée par un ORGANISME COLLECTEUR ? Oui - Non

Si oui, lequel : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

### PARTICIPANT :

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

### ACTION DE FORMATION :

Accompagner à l'orientation en mode coaching	
De 19h à 22h Les 13, 15, 18, 20, 26, 29/01/21, 1 <sup>er</sup> , 3/02/21	A distance En visioconférence
Tarif particulier ou micro-entrepreneur auto-financé : 1357€ TTC (1111€ TTC avant le 15/12/20)	
Tarif personne financée par un organisme collecteur : 1357€ HT	
Tarif entreprise : 2000€ HT	

La réservation et les frais de repas et de nuitées restent à la charge des participants.

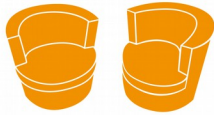
Merci de joindre un chèque d'acompte de 50 % à l'ordre de Paule Terreaux, soit : .....  
(ou l'accord de prise en charge de votre organisme financeur).

Le solde devra être réglé 30 jours au plus tard avant le début de la formation.

La signature du présent bulletin vaut acceptation des conditions générales de vente qui figurent au verso.

Fait à : ..... Le : .....

Signature : ..... Cachet de l'entreprise :



Paule Terreaux

Coach Professionnelle

## Conditions générales de vente

### DOCUMENTS CONTRACTUELS

- À réception du bulletin d'inscription dûment complété, signé et de l'acompte (ou de l'accord de prise en charge), Paule Terreaux (ou L'Art du Caméléon) adresse au client une convention de formation en deux exemplaires, le programme de la formation, ainsi qu'une facture correspondant au prix total de la formation.
- Afin de confirmer l'inscription, le client retournera le solde du règlement ainsi qu'un exemplaire de la convention dûment complétée et signée 30 jours avant le début de la formation.
- Quelques jours avant le début de la formation, l'organisme envoie au participant, par courrier électronique, la convention lui précisant le lieu de la formation ainsi que les horaires.
- Pour chaque étape de la formation, la formatrice fait signer une feuille d'émargement au participant. Pour assurer à la formation une assise pédagogique stable, ainsi qu'une bonne organisation, le participant s'engage à suivre la formation dans son intégralité.

### PRIX, FACTURATION ET RÈGLEMENT

- Nos prix sont indiqués toutes taxes comprises pour les particuliers et micro-entrepreneurs auto-financés. Ils sont indiqués hors taxe pour les entreprises et les personnes financées. Dans ce cas ils sont à majorer de la TVA en vigueur.
- Nos formations sont à régler intégralement à la commande ou au plus tard 30 jours avant le démarrage, sauf dispositions particulières expressément convenues.
- Si le participant souhaite que le règlement soit pris en charge par un organisme collecteur dont il dépend, il lui appartient de fait une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de la demande, de l'indiquer explicitement sur son bon de commande, et de s'assurer de la bonne fin de paiement. En cas de prise en charge partielle, le reliquat est facturé au client.

### ANNULATION ET DÉBIT

- Toute demande d'annulation doit impérativement être notifiée par écrit à Paule Terreaux.
- Si cette demande d'annulation lui parvient moins de 30 jours avant le début de la formation, un dédit de 30 % du montant de la formation est dû.
- Si elle lui parvient moins de 3 semaines avant le début de la formation, la totalité du montant de la formation est due.
- En cas d'inexécution partielle ou totale de la convention du fait de l'organisme de formation, le montant dû est calculé au prorata.
- En cas de litige, les cocontractants, préalablement à toute action en justice, rechercheront un règlement amiable des difficultés auxquelles pourrait donner lieu l'exécution de la convention de formation.